

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 28 mars, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 24 mars 2026 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire sortant, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le doyen d'âge, puis de Madame la Maire nouvellement élue.

ETAIENT PRESENTS : Mme THIBAULT, la Maire

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, M. RAMOUL, Mme CABOT, M. HACHI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. ISMAEL ADEN, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme RAIMOND, M. VACHIERI, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, Mme TIRICHE, M. MICHEL, Mme FOULON, M. FOUTRIER, Mme BENBELKACEM, M. THISSE, Mme CRIE, M. CHARLOTTE, Mme CHABERT, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugo GUIRAUDOU

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 43

Représentés :

Absents :

Début de séance : 9h29

Christian MICHEL

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons procéder, ainsi que le veulent les textes, à l'élection du, ou de la Maire, et de ses adjoints. Je vais commencer par vous donner communication officielle des résultats des élections municipales et communautaires du 22 mars 2026.

- Nombre d'inscrits : 25 326
- Votants : 11 788
- Suffrages exprimés : 11 402
- Suffrages blancs : 386

Ont obtenu, et je cite dans l'ordre du tirage au sort effectué à la préfecture :

- La liste « Les Insoumis et les Insoumises : paroles de Rosnéens et de Rosnéennes », conduite par Anaïs Warda KACI, a obtenu 863 voix, soit 1 siège ;
- La liste « Rosny Écologique et Solidaire », conduite par Magalie THIBAULT, a obtenu 5 350 voix, soit 32 sièges ;
- La liste « Le Rosny que nous voulons », conduite par Ivan ITZKOVITCH, a obtenu 5 169 voix, soit 10 sièges.

Mesdames, Messieurs et chers collègues, en raison de mon âge, il m'est donné aujourd'hui le privilège et le grand plaisir de dire quelques mots introductifs à la séance d'installation du Conseil municipal en ma qualité de doyen.

Cet honneur, vous l'aurez compris, n'est pas du tout fondé sur des mérites particuliers, mais simplement sur l'application d'une disposition réglementaire. La chanson l'affirme : « On est né quelque part » et j'ajouterais : « On n'a pas non plus choisi le moment de sa naissance ». Pour être plus précis encore, pour paraphraser un philosophe : « comme tout un chacun ou chacune, je ne suis qu'un être humain fait de tous les humains, qui les vaut tous, et qui vaut n'importe qui ».

Le résultat des élections municipales, vous l'aurez constaté, marque une étape significative dans l'histoire politique de notre Ville. Après 43 ans de gouvernance orientée à droite, les électrices et les électeurs ont choisi une nouvelle direction, une nouvelle équipe, une nouvelle manière d'aborder l'avenir en faisant confiance à « Rosny Écologique et Solidaire ».

Qu'il me soit aussi permis de dire que ce mouvement vient de loin. Je voudrais donc rendre hommage à Roger DAVIET et à Monsieur POUILLOT qui ont tant transformé la Ville entre 1971 et 1983. Monsieur DAVIET était maire et représentait l'ensemble de la gauche de cette époque. Ce changement, qu'on l'ait souhaité ou non, doit être accueilli avec respect, car il est l'expression claire et souveraine de la majorité des électrices et électeurs de notre Ville.

Je veux aussi souligner un autre élément essentiel. L'extrême droite n'a pas trouvé sa place dans notre Conseil municipal. Elle n'a pas bénéficié d'une quelconque dynamique électorale dans notre Ville et n'a pu se maintenir au second tour. Pour beaucoup d'entre nous, c'est une satisfaction démocratique. Cela montre que notre commune reste attachée aux valeurs républicaines, à la solidarité, au vivre ensemble et refuse les discours de haine et de division.

Aujourd'hui, nous formons une assemblée diverse, mais il nous faudra travailler pour le bien commun. Je souhaite que ce mandat s'ouvre sous le signe du respect mutuel. Les sensibilités politiques sont différentes, les visions parfois opposées, mais nous partageons une responsabilité commune : servir notre Ville avec loyauté et honnêteté.

Les débats pourront être vifs, mais je souhaite qu'ils restent toujours dignes. Les désaccords seront sans doute affirmés, c'est l'essence même de la démocratie.

Dans ce nouveau Conseil, il peut y avoir des adversaires, des concurrents, mais en aucun cas des ennemis. Je forme donc le vœu qu'il soit un lieu de dialogue, d'écoute et de construction ; un lieu où l'on peut défendre ses convictions sans mépriser celles des autres ; un lieu où l'on peut changer d'avis sans perdre la face ; un lieu, enfin, où l'on peut avancer ensemble, même lorsque l'on vient d'horizons différents.

Avant de faire l'appel, je vais vous donner lecture de l'article L.2122-8 alinéa 2 du Code général des Collectivités territoriales : « *Pour toute élection du Maire ou des adjoints, les membres du Conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé* ».

Je vais maintenant procéder à l'appel en vous demandant de répondre « présent » à l'appel de votre nom.

Monsieur MICHEL procède à l'appel et annonce 43 présents ou représentés.

Christian MICHEL

Je vais terminer en vous donnant lecture de l'article L.2122-8 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales : « *La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal* ».

Je vais d'abord désigner dans l'assemblée un secrétaire de séance et je vous propose Monsieur Hugo GUIRAUDOU.

Les groupes politiques souhaitent-ils prendre la parole ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Doyen, Président de séance ; Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal ; Mesdames, Messieurs les membres du public, les Rosnéens qui sont présents aujourd'hui.

Au nom du groupe « Le Rosny que nous voulons », que j'ai l'honneur de représenter et ses dix membres, je voudrais tout d'abord adresser nos sincères et républicaines félicitations à Madame THIBAUT et à son équipe pour cette élection.

Monsieur MICHEL a parlé tout à l'heure de démocratie locale pacifiée et nous serons exactement dans ce sillon. Je crois qu'une victoire collective que nous avons, tous et toutes, acquise dans cette campagne et cette démocratie pacifiée, projets contre projets, digne et qui fait honneur à Rosny et aux Rosnéens.

Cependant, le faible écart de voix entre nos listes ne rend pas du tout caduque le projet que nous avons présenté aux Rosnéens, même si, encore une fois et vous l'avez dit, Monsieur MICHEL, cela ne remet aucunement en question la victoire claire de votre liste.

Cependant, par respect pour les électeurs qui ont fait le choix de voter pour « Le Rosny que nous voulons », nous maintiendrons ce cap que nous avons gardé pendant toute la campagne et qui sera finalement le cap de notre opposition. Une opposition constructive, c'est une opposition qui sait s'opposer aux projets qui ne vont pas dans le sens qui ont été présentés, mais c'est aussi expliquer pourquoi nous ne sommes pas d'accord et peut-être aussi ce que nous aurions fait si nous avions été dans la majorité.

Contrairement à Monsieur MICHEL, je ne ferai pas l'historique de cinquante années de vie politique rosnéenne, bien au contraire. C'est demain qui nous intéresse, c'est l'avenir de Rosny, l'avenir de nos enfants.

Pour clôturer cette prise de parole introductive du Conseil municipal d'installation, je vais me permettre de paraphraser Antoine de Saint-Exupéry : « nous n'héritons pas de Rosny, nous l'empruntons à nos enfants ». Merci à tous.

Applaudissements.

Anaïs Warda KACI

Ça va être un peu rapide aussi pour moi. Monsieur le Doyen de séance, merci. Mesdames et Messieurs les élus ; chers Rosnéens, chères Rosnéennes.

Cette semaine est un moment particulier pour notre Ville. Pour la première fois depuis 43 ans, comme le disait Monsieur le Doyen, la Ville est passée à gauche et je tiens à saluer cette évolution très positive, et à féliciter Madame Magalie THIBAULT, ainsi que toute la liste Rosny Écologique et Solidaire pour ce résultat très, très positif pour la Ville.

Dans ce contexte, ma présence peut sembler un peu singulière, étant élue de l'opposition de gauche dans une municipalité qui est désormais à gauche. Cependant, elle répond à une réalité politique et démocratique. Elle s'inscrit dans une volonté limpide, exprimée par de nombreux Rosnéens et Rosnéennes, la volonté de disposer d'une alternative à gauche, d'une gauche de rupture qui parle avec cohérence et qui porte ses combats aussi à d'autres échelles.

Cette voix, ma liste et moi-même, nous prenons l'engagement aujourd'hui de l'incarner ici au Conseil municipal avec sérieux et détermination. Nous partageons avec la majorité actuelle, sans aucun doute, des objectifs communs, mais ça ne veut pas dire que je laisserai tout passer. On l'a dit, avec respect, on pourra débattre ici, en tout cas. Je serai une élue exigeante, qui sera exigeante non seulement pour les engagements qui ont été pris, pour qu'ils soient tenus, mais aussi pour que cette nouvelle orientation politique de la Ville se traduise concrètement par plus d'humanité, plus de solidarité, plus de justice sociale dans la vie quotidienne des Rosnéens et des Rosnéennes. C'est dans cet esprit que je travaillerai, toujours avec l'appui du reste de mon groupe et de mes colistiers et colistières qui m'ont chargé – et je le prends avec honneur – de porter leur voix et celle des Rosnéens et Rosnéennes, avec une clarté, avec une constance, avec une volonté de ne jamais trahir celles et ceux qui nous ont fait confiance.

Merci beaucoup.

Applaudissements.

Salima ZERROUR

Mesdames et Messieurs ; chers collègues ; chères Rosnéennes, chers Rosnéens. C'est au nom du groupe Rosny Écologique et Solidaire, rassemblement de plusieurs forces de gauche et des citoyennes et des citoyens engagés, que je prends la parole aujourd'hui.

Ce Conseil municipal d'installation marque un moment important pour notre Ville de Rosny-sous-Bois. Les habitantes et les habitants ont fait le choix du changement, celui d'une manière nouvelle de gouverner : plus écologique, plus solidaire et plus démocratique. Ce choix s'inscrit dans un travail que nous menons depuis 2019 avec les habitantes et les habitants pour construire un projet utile et concret pour notre Ville.

Je veux remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Nous avons aussi une pensée pour notre collègue Éric BÉAL, grande figure de l'écologie à Rosny-sous-Bois, engagé depuis plus de trente ans pour notre Ville et disparu brutalement il y a un an. Cette victoire, nous la lui dédions et ses idées continueront de guider notre action. Je veux profiter de cette occasion pour vous dire, chères Rosnéennes et chers Rosnéens, que nous mesurons pleinement la responsabilité qui est désormais la nôtre. Nous serons au rendez-vous et nous respecterons nos engagements.

Nous voulons une ville qui protège, qui prépare l'avenir et qui associe ses habitantes et ses habitants aux décisions. Nous agissons avec transparence dans le dialogue et toujours dans l'intérêt général. Nous travaillerons avec l'ensemble de ce Conseil municipal dans le respect de toutes les sensibilités. À celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous, nous serons aussi vos élus. Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle page pour Rosny-sous-Bois que nous voulons écrire avec toutes et tous. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : « l'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. » Alors ensemble, permettons-le, permettons une ville plus juste, plus écologique et plus solidaire.

Merci.

Applaudissements.



1. ÉLECTION DU MAIRE

Christian MICHEL

Nous allons donc maintenant procéder à l'élection du maire.

Je vais au préalable vous donner lecture de certains articles du Code général des collectivités territoriales.

Article L.2121-2 : « *Le nombre des membres du Conseil municipal est fixé à 43* ».

Article L.2122-4 : « *Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus* ».

Article L.2122-5 : « *Ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions dans aucune des communes du département où ils sont affectés, les agents ou employés des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes* ».

Article L.2122-6 : « *Les agents salariés du Maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire* ».

Article L.2122-7 : « *Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu* ».

Nous allons procéder maintenant à la composition du bureau de vote. Je demande à deux membres de l'assemblée de bien vouloir faire office d'assesseur, les plus jeunes, par exemple, Monsieur Mathéo MORENO et Madame Anaïs Warda KACI.

S'il y a des candidats au mandat de Maire de la Ville de Rosny-sous-Bois, merci de bien vouloir vous présenter. Monsieur Philippe VACHIERI, vous avez la parole.

Philippe VACHIERI

Mesdames, Messieurs du public qui êtes venus très nombreux ; mes chers collègues.

Dans la vie d'une commune, chaque élection municipale ouvre une nouvelle page de son histoire. C'est un chapitre inédit qui s'écrit avec l'exigence et l'espérance d'un mandat entier à construire ensemble. Il arrive que certaines histoires comme la nôtre aujourd'hui prennent soudain une dimension particulière, une histoire avec un H majuscule.

Les trois listes qualifiées pour le second tour étaient portées par des candidates et candidats jeunes, et deux femmes figuraient parmi les finalistes. Cela témoigne d'un renouveau salutaire et d'une vitalité démocratique dont nous pouvons collectivement être fiers.

Au nom du groupe Rosny Écologique et Solidaire, j'ai l'immense honneur de vous proposer la candidature de Madame Magalie THIBAUT aux fonctions de maire de Rosny-sous-Bois.

Applaudissements.

Elle deviendrait ainsi la première femme à exercer cette fonction dans l'histoire de notre Ville. Je vous en remercie.

Applaudissements.

Sylvie JACAMENT

Bonjour Messieurs, Dames ; bonjour aux élus. Encore félicitations à Magalie pour cette victoire. Au nom du Rosny que nous voulons et en remerciant tous ceux qui ont cru en nous, nous présentons Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Christian MICHEL

Sont donc candidats au mandat de Maire de la Ville de Rosny-sous-Bois Madame Magalie THIBAUT et Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Nous allons maintenant procéder au vote. Vous avez, devant vous, un bulletin blanc et des bulletins préremplis et une enveloppe. Je vous invite à choisir ou à inscrire le nom du candidat de votre choix. Merci de bien vouloir, à l'appel de votre nom, vous lever et venir déposer votre enveloppe dans l'urne qui est disposée au centre de la salle.

Monsieur Hugo GUIRAUDOU, secrétaire de séance, merci de faire l'appel.

Les membres du Conseil municipal procèdent au vote à bulletin secret à l'appel de leur nom.

Christian MICHEL

Nous allons donc procéder au dépouillement. Je demande aux deux assesseurs, Monsieur Mathéo MORENO et Madame Anaïs Warda KACI, de bien vouloir venir au bureau pour le dépouillement des résultats.

Mathéo MORENO

Il y a bien 43 enveloppes, nous allons donc procéder au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement des votes à bulletin secret.

Christian MICHEL

Mesdames et Messieurs, je vais vous donner communication des résultats de l'élection du Maire. Tous les conseillers présents à l'appel ont pris part au vote :

- Nombre de votants : 43
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

Monsieur Ivan ITZKOVITCH a obtenu 10 voix. Madame Magalie THIBAUT a obtenu 32 voix et obtient la majorité absolue.

Je déclare donc Madame Magalie THIBAUT élue Maire de Rosny-sous-Bois.

Applaudissements.

Je vais donc procéder à la remise de l'écharpe du Maire.

Applaudissements.

Madame la Maire

Monsieur le Président de séance, cher Christian ; Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux élus ; Mesdames et Messieurs les élus Maires, Conseillers départementaux ; Madame la Sénatrice ; Madame la Députée ; Mesdames et Messieurs, chers Rosnéens et Rosnéennes, vous êtes venus nombreux ce matin et je vous en remercie.

Il y a des moments dans une vie où les mots peinent à traduire ce que l'on ressent. Ce matin en est un. C'est avec une émotion profonde, sincère et avec un très grand sens des responsabilités que je m'adresse à vous, à l'occasion de ce Conseil municipal d'installation.

Devenir Maire de Rosny-sous-Bois est pour moi un honneur immense, mais c'est aussi et surtout une exigence. Une exigence à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée, une exigence que je mesure pleinement et qui m'engage personnellement, autant qu'elle engage toute l'équipe qui m'entoure.

Rosny-sous-Bois n'est pas une ville comme les autres, pour moi. C'est ma ville depuis toujours. C'est ici que je suis née, que j'ai construit ma vie. C'est ici aujourd'hui que mes enfants grandissent à leur tour. C'est ici aussi que j'ai choisi de m'engager, d'abord comme conseillère municipale depuis 2014, puis comme conseillère départementale depuis 2015 au service des habitantes et des habitants. Année après année, j'y ai appris l'action publique, le sens de l'intérêt général et la nécessité d'agir avec constance et avec conviction. Cette expérience, aujourd'hui, je veux la mettre entièrement au service de notre Ville, mais au-delà de mon parcours, il y a une histoire plus ancienne encore.

Permettez-moi d'abord d'avoir une pensée émue pour ma famille, Rosnéenne depuis quatre générations, et pour mon grand-père, Gabriel THIBAUT, qui a consacré sa vie professionnelle, associative, à cette Ville. La Ville lui a rendu hommage en donnant son nom à un gymnase.

Alors, avec cette histoire, avec cette mémoire, vous comprendrez combien il est émouvant pour moi de me tenir aujourd'hui devant vous, à cette place, en train de prononcer ces mots.

Mais ce moment n'est pas seulement le mien, c'est un moment collectif. Cette victoire est celle d'une équipe, d'un élan, d'un engagement partagé. Je suis fière d'accueillir aujourd'hui 32 élus issus du collectif Rosny Écologique et Solidaire, aussi riche de sa diversité qu'engagé sincèrement pour notre Ville. Notre majorité municipale rassemble des femmes et des hommes de tout âge, de tout quartier, de tous horizons. Des élus de la gauche plurielle, du Parti Socialiste, des écologistes, du Parti Communiste Français, de Génération·s, de la Gauche Républicaine et Socialiste, mais aussi des citoyennes et des citoyens engagés de longue date dans la vie de notre Ville, dans les écoles, dans les quartiers, dans nos associations.

Cette diversité n'est pas un hasard. Elle est une force, elle est le reflet de notre Ville, de Rosny, et je veux saluer chacune et chacun d'entre vous présents aujourd'hui pour votre engagement d'hier et d'aujourd'hui. Pour certaines et certains d'entre vous, ce mandat est votre première expérience électorale. Je souhaite que vous puissiez retrouver l'enthousiasme qui caractérise votre engagement quotidien.

Après 43 ans de gouvernance de la Ville par la droite, cette victoire exprime un besoin de changement, un besoin d'alternance que beaucoup de Rosnéennes et de Rosnéens ont clairement formulé dans les urnes, mais je veux aussi, ici, saluer le score des listes concurrentes. Monsieur Ivan ITZKOVITCH avec la liste Le Rosny que nous voulons, Madame Anaïs Warda KACI pour les Insoumis : paroles de Rosnéens. Nous avons mené une campagne avec nos convictions et nos désaccords. C'est le cœur même de la démocratie, mais le temps électoral est désormais derrière nous et je souhaite que nous puissions ensemble ouvrir une nouvelle étape faite de débats respectueux et apaisés.

Mais je veux aussi dire avec franchise que cette élection est marquée par une abstention importante, une abstention qui doit nous interpeller collectivement, car derrière ces chiffres, il y a des habitantes et des habitants qui ne se sentent plus respectés, plus écoutés. Cela nous oblige, cela doit guider notre action, notre méthode et notre manière d'agir demain en tant qu'élus. Je veux aussi le dire clairement, parce que j'ai toujours été transparente : je suis une femme de gauche. C'est mon engagement, c'est mon histoire et ce sont mes valeurs, mais je sais aussi que dans ce contexte local, certaines et certains d'entre vous ont fait le choix de nous faire confiance sans forcément se reconnaître dans ses appartenances politiques. Je veux leur dire que j'en ai pleinement conscience. Dire : « Je serai la Maire de toutes et tous » ne relève pas seulement de l'incantation, mais d'une exigence concrète et quotidienne. Je serai une Maire proche, présente, attentive ; une Maire qui écoute ; une Maire qui va à votre rencontre, qui comprend vos attentes, vos difficultés, mais aussi vos espoirs pour cette Ville.

Dans un contexte national où les discours qui opposent se multiplient, où les fractures semblent parfois prendre le pas sur ce qui nous rassemble, où les services publics sont attaqués sans cesse et où beaucoup de nos concitoyens expriment des inquiétudes légitimes sur leur quotidien, le projet que nous portons pour Rosny-sous-Bois est clair, c'est celui d'une ville qui rassemble, qui protège, qui agit concrètement pour améliorer la vie, votre vie. Une ville où les services publics sont considérés comme une richesse, comme un bien commun précieux.

Je veux aussi m'adresser aux agents municipaux. Vous faites vivre chaque jour le service public dans notre Ville et je veux vous en remercier sincèrement. Dans ce moment de changement, je veux vous dire que vous trouverez à mes côtés et également aux côtés des élus de la majorité, écoute, respect et volonté de travailler ensemble. Notre ambition est simple : un service public fort, porté par des agents reconnus et soutenus.

Nous portons aussi une exigence pour avoir une ville attentive aux réalités du quotidien, aux fins de mois difficiles, aux parcours de vie parfois fragiles, mais aussi une ville qui croit en son avenir, qui investit, qui se transforme, qui avance. Parce que la ville ne doit pas être vécue différemment selon l'endroit où l'on habite, nous mènerons une politique pour l'ensemble des quartiers de Rosny-sous-Bois : plus aucun quartier délaissé.

Je le dis, notre ambition est claire : transformer Rosny-sous-Bois, faire de notre ville une ville plus attractive, plus vivante, plus accueillante ; une ville où on ne fait pas seulement que dormir, mais où l'on vit pleinement. Nous faisons donc le choix de nous tourner vers l'avenir. Une ville qui investit dans l'enfance, l'éducation et la jeunesse, parce que c'est là que tout commence et que tout doit se construire. Une ville qui prend soin, en permettant l'accès à la santé, mais aussi en accompagnant le vieillissement (nos parents, nos grands-parents) avec dignité. Une ville qui respire, qui se prépare au changement climatique. Une ville propre, dynamique et vivante, où l'on se sent en sécurité.

Mais au-delà de ces priorités, je voudrais insister sur un point. Nous allons changer la manière de faire. Je veux que nous décidions avec vous. Je veux que la parole des habitantes et des habitants compte réellement, qu'elle éclaire nos choix, qu'elle nourrisse nos décisions, qu'elle devienne une force dans l'action publique. La démocratie ne s'arrête pas le soir d'une élection, elle se vit chaque jour dans le dialogue, dans la participation et dans la confiance. Comme le rappelait Lionel JOSPIN, une des figures politiques qui ont marqué mon engagement et qui nous a quitté il y a quelques jours : « L'essentiel en politique n'est pas de parler haut, mais de parler juste ». Alors, je ne serai pas beaucoup plus longue. Je sais que cette alternance suscite une espérance chez nombre d'entre vous et je prends aujourd'hui, devant vous, un engagement simple et exigeant : être à la hauteur de cette espérance.

Merci.

Applaudissements.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT·E·S AU MAIRE

Madame la Maire

A l'élection des adjoints, est déterminé dans un premier temps le nombre de postes d'adjoints. Je vais vous donner lecture des articles L.2122-7-2 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article L.2122-7-2 : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Article L.2122-2 : « Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal », soit pour la Ville de Rosny-sous-Bois, 12 adjoints.

Par ailleurs, en application de l'article L.2143-1 du CGCT, la Ville étant dotée de Conseils de quartier, des postes d'adjoints de quartier peuvent être créés dans la limite de 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 sièges pour la Ville de Rosny-sous-Bois.

En application de ces dispositions, la commune dispose de 16 postes d'adjoints au Maire.

Je vous propose, pour ce matin, la création aujourd'hui de 15 postes, et le dernier poste sera créé ultérieurement. Nous allons procéder, si vous le voulez bien, au vote à main levée. Qui s'abstient ? Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Non, une position globale qu'on aura, je pense, pendant ce Conseil et pendant plusieurs Conseil. C'est une non-prise de part au vote pour respecter à la fois le fait majoritaire et en même temps, le fait qu'on ne va pas voter pour la liste que vous proposez, même si elle est totalement légitime.

Madame la Maire

Merci. Donc, non-prise de part au vote pour le groupe d'Ivan ITZKOVITCH. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Des votes pour ? Merci.

Le Conseil municipal a donc approuvé la création des 15 postes d'adjoints au Maire.

**32 voix pour, 1 abstention (Mme KACI)
et 10 non-prises part au vote (« Le Rosny que nous voulons »)**

3. ÉLECTION DES ADJOINT·E·S AU MAIRE

Madame la Maire

Je vous invite désormais à faire connaître les éventuelles candidatures. Si vous n'y voyez pas d'objection, je propose un délai de cinq minutes pour les dépôts de liste. Une liste préétablie va vous être distribuée pour éviter de devoir recopier les quinze noms et des bulletins non complétés vous sont aussi mis à disposition. Si une autre liste est déposée, merci de la communiquer pour que l'administration puisse faire des copies.

Pour le groupe Rosny Écologique et Solidaire, le groupe de la majorité municipale, je vous propose la liste suivante :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Bernard JARRIGE | 1 ^{er} Adjoint |
| - Madame Salima ZERROUR | 2 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Franck DELALANDE | 3 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Sophie CABOT | 4 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Yohann CHARLOTTE | 5 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Véronique RAIMOND | 6 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Moumin ISMAEL ADEN | 7 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Armelle CHABERT | 8 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Philippe VACHIERI | 9 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Délhia VINEY LEGHMIZI | 10 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur El Hocine RAMOUL | 11 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Fatima BENBELKACEM | 12 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Hamid HACHI | 13 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Flavie FOULON | 14 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Jean-Marc THISSE | 15 ^{ème} Adjoint |

Je constate donc le dépôt d'une liste et je vous propose donc de procéder au vote. Nous allons vous remettre une enveloppe avec la liste et les bulletins.

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, idem, même position, non-prise part au vote.

Madame la Maire

D'accord, très bien, donc le groupe de Monsieur Ivan ITZKOVITCH ne prend pas part au vote. Merci de bien vouloir, à l'appel de votre nom, vous lever et venir déposer votre enveloppe dans l'urne qui est disposée au centre, et je redonne la parole au secrétaire de séance pour faire l'appel.

Les membres du Conseil municipal procèdent au vote à bulletin secret à l'appel de leur nom.

Madame la Maire

Je demanderai aux deux assesseurs, Monsieur Mathéo MORENO et Madame Anaïs Warda KACI, de bien vouloir procéder au dépouillement, s'il vous plaît.

Mathéo MORENO

Il y a bien 33 enveloppes. Nous allons donc procéder au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement des votes à bulletin secret.

Madame la Maire

Je vais vous donner communication des résultats de l'élection des adjoints au Maire :

10 conseillers présents à l'appel n'ont pas pris part au vote.

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

La liste proposée par la majorité municipale, Rosny Écologique et Solidaire, obtient 32 voix. La liste des adjoints que j'ai proposée recueille 32 voix et obtient donc la majorité absolue.

Applaudissements.

Je vais à présent remettre les écharpes aux adjoints, ainsi que la Charte de l'élu local dont lecture vous sera faite une fois les adjoints installés. Merci de bien vouloir vous déplacer à l'appel de votre nom effectué par le secrétaire de séance.

Il est procédé à la remise des écharpes et de la Charte de l'élu local aux adjoints au Maire.

Applaudissements.

Madame la Maire

Je vais maintenant remettre leur insigne aux conseillers municipaux et je vous lirai ensuite la Charte de l'élu local.

Bernard JARRIGE

Donc, je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux que je vais inviter à se rendre auprès de Magalie pour la remise des insignes.

Il est procédé à la remise des insignes aux conseillers municipaux.

Applaudissements.

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU·E LOCAL·E

Madame la Maire

Je vais donc procéder maintenant à la lecture de la Charte de l'élu local.

« Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2121-7 du Code général des Collectivités territoriales, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT ».

« Charte de l'élu local :

- *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la république.*
- *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement, ou tout autre intérêt particulier.*
- *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- *L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*
- *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.*
- *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*
- *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.*
- *L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieur à 150 euros, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un tout autre mandat électif.*
- *Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.*
- *Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des Collectivités territoriales.*
- *Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code général des Collectivités territoriales.*
- *Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des Collectivités territoriales.*

- Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son insu, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Il a aussi été fourni aux Conseillers municipaux copie du Chapitre III du Titre II du Livre Premier de la seconde partie du Code général des Collectivités territoriales qui porte sur les conditions d'exercice des mandats municipaux.
- Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du Code général des Collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Il a aussi été fourni aux Conseillers municipaux copie du Chapitre III du Titre II du Livre Premier de la seconde partie du Code général des Collectivités territoriales qui porte sur les conditions d'exercice des mandats municipaux. Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de ces textes ».

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vais maintenant vous demander de vous lever pour l'hymne nationale.

La musique de l'hymne national français est diffusée.

Madame la Maire

Je vais demander aux membres du bureau, secrétaire, doyen d'âge et assesseurs de venir signer les procès-verbaux de ces différentes élections. On va marquer une interruption de séance de dix minutes pour faire les photos et donc, je demanderai aux élus municipaux de bien vouloir se rendre à l'extérieur, dans la salle du bar, pour faire les photos et nous nous retrouverons d'ici dix minutes pour la deuxième partie de ce Conseil municipal.

Un grand merci à toutes et tous.

La séance est suspendue.

Madame la Maire

Excusez-moi, je suis désolée, on va devoir reprendre la séance et après, promis, on aura le temps pour les photos et le pot de l'amitié. Je vous demanderai de vous rasseoir, s'il vous plaît.

Je vous propose qu'on reprenne la séance du Conseil municipal. Il ne nous reste pas beaucoup de points, mais il y a des désignations qui n'attendent pas.

5. ELECTION DES CONSEILLER·E·S TERRITORIAUX·ALES APPELE·E·S A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

Madame la Maire

La Ville de Rosny-sous-Bois fait partie de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est. Dans chaque territoire, un Conseil de territoire, composé des délégués de communes incluses dans le périmètre du territoire, est créé. Le Conseil de territoire dispose de compétences propres et d'attributions de nature consultative. Il est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération du Conseil métropolitain en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de politiques locales de l'habitat, d'environnement ou encore de politiques de la Ville et de cadre de vie.

Le Conseil de territoire est composé de conseillers territoriaux élus dont le nombre est fixé en fonction des règles de droit commun qui régissent les établissements publics de coopération intercommunale, fiscalité propre.

En application du 1b de l'article L.5211-6-2 du CGCT, les conseillers territoriaux sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec une parité obligatoire femmes-hommes.

En vertu de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le vote peut être réalisé à main levée.

Je vais donc déjà demander s'il y a des contre-indications à ce que ce vote puisse se faire à main levée. Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

De notre côté, aucune.

Madame la Maire

Madame Anaïs Warda KACI ?

Anaïs Warda KACI

Non, pas d'objection.

Madame la Maire

Merci. La Ville de Rosny-sous-Bois dispose de neuf sièges à pourvoir au sein du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est, un siège ayant déjà été pourvu par l'élection de la Conseillère métropolitaine, le Conseil municipal est invité à élire huit conseillers territoriaux qui seront appelés à siéger au sein du Conseil de territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est.

Donc, six élus pour le groupe Rosny Écologique et Solidaire. Je vais demander à Monsieur Bernard JARRIGE de nous les donner.

Bernard JARRIGE

Donc, la liste des élus appelés à siéger au sein de l'EPT GPGE, pour le groupe RES, Monsieur Franck DELALANDE, Madame Salima ZERROUR, Monsieur Jean-Marc THISSE, Madame Véronique RAIMOND, Monsieur Hugo GUIRAUDOU et enfin, Madame Marie-Laure AUDO.

Madame la Maire

Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, excusez-moi, juste une précision. Je comprends que pour le coup, vous voulez proposer une seule liste unique ?

Madame la Maire

Oui, tout à fait.

Ivan ITZKOVITCH

Et non pas plusieurs listes à la proportionnelle, ce qui est, en effet, facilitant. Vous nous confirmez que pour nous, c'est deux sièges ?

Madame la Maire

Tout à fait.

Ivan ITZKOVITCH

D'accord. Eh bien, ce sera Madame Patricia VAVASSORI et Monsieur Mathéo MORENO.

Madame la Maire

Merci. Je vous propose donc de passer au vote avec la liste que nous venons de vous énoncer. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

UNANIMITÉ

6. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS-TRICES ET ELECTION

Madame la Maire

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'action sociale et des familles, les centres communaux d'action sociale sont administrés par un Conseil d'administration comprenant :

- Le Maire, Président de droit ;
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- Des membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil municipal dont un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département, un représentant des associations de personnes handicapées du Département et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

En vertu de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce vote de scrutin. Le vote peut donc être réalisé à main levée.

Je vais donc également poser la question : est-ce que vous vous opposez au vote à main levée ?

Ivan ITZKOVITCH

Même position qui sera constante, en plus.

Madame la Maire

Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

Non, du tout.

Madame la Maire

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir fixer à douze les membres du Conseil d'administration du CCAS, six membres élus parmi les conseillers municipaux et six membres désignés par la Maire ; de procéder à la désignation des six membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration, étant précisé que la représentation proportionnelle au plus fort reste attribue les six sièges comme suit :

- 5 sièges pour la liste Rosny Écologique et Solidaire ;
- 1 siège à la liste Le Rosny que nous voulons.

Monsieur JARRIGE, je vous demande de bien vouloir donner les noms pour la liste Rosny Écologique et Solidaire.

Bernard JARRIGE

Merci, Madame la Maire. Donc, concernant le groupe RES : Monsieur Franck DELALANDE, Madame Sandrine CRIE, Monsieur Karim SOAL, Madame Magali FERON et Madame Saïda TIRICHE.

Madame la Maire

Monsieur Ivan ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Sylvie JACAMENT.

Madame la Maire

Très bien. Je vous propose de passer au vote sur cette liste. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée par 42 voix pour.

UNANIMITÉ

7. MODALITES DE DEPOT DE LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION DE REPRESENTANT.E.S DE LA VILLE A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la Maire

L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit les modalités de l'élection aux commissions de délégation de service public et d'appels d'offres. En effet, s'agissant tout particulièrement des commissions d'appels d'offres, les règles de composition et de fonctionnement de la Commission d'appel d'offres ne sont plus régies par le Code des marchés publics, mais par le Code de la commande publique et des dispositions de l'ordonnance du 26 novembre 2018 et du décret du 3 décembre 2018. Ces textes et plus particulièrement, l'ordonnance de juillet 2015, ont transféré dans le Code général des collectivités territoriales les dispositions relatives à la CAO.

En conséquence, les modalités de désignation à la Commission de délégation de service public et à la Commission d'appel d'offres sont régies par le même texte, l'article L.1411-5 du CGCT au terme duquel, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la Commission avec voix consultative, ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la régie du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par l'élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes. Le dépôt des listes devra se faire auprès de l'unité assemblée par mail – vous avez l'adresse mail dans la délibération – dans un délai de cinq jours avant la prochaine séance à laquelle sera inscrite l'élection des membres de l'assemblée aux commissions de délégation de service public et d'appel d'offres. Ces listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges, de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du Code général des Collectivités territoriales, et devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modalités de dépôt de listes. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

UNANIMITÉ

8. CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Madame la Maire

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Conseil de créer des commissions qui seront appelées à traiter toute question dans leur domaine de compétence.

Conformément au CGCT, chacune serait présidée par la Maire et dès sa première réunion, la Commission devrait élire un vice-président. Celui-ci sera chargé d'en présider les séances lorsque la Maire sera absente ou empêchée.

Cette vice-présidence a pour rôle d'animer les échanges, de rapporter les avis en Conseil municipal, le cas échéant en s'appuyant, pour la représentation des différents points, sur les adjoints délégués dans les thématiques afférentes.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée. Chacune des tendances politiques représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

La composition de cette Commission devant respecter le principe de la représentation proportionnelle, il est proposé au Conseil municipal de fixer à onze le nombre de membres de cette Commission qui se répartiront comme suit, en fonction des groupes politiques :

- 8 membres pour le groupe Rosny Écologique et Solidaire ;
- 2 membres pour le groupe Le Rosny que nous voulons ;
- 1 membre pour le groupe Les Insoumis : paroles de Rosnéens.

Je vais donc demander à Monsieur JARRIGE de me donner les noms pour le groupe Rosny Écologique et Solidaire.

Bernard JARRIGE

Merci, Madame la Maire. Donc, concernant le groupe Rosny Écologique et Solidaire, Monsieur Yohann CHARLOTTE, Madame Sophie CABOT, Monsieur Bernard JARRIGE, Monsieur El Hocine RAMOUL, Madame Véronique RAIMOND, Madame Déhïa VINEY LEGHMIZI, Monsieur Philippe VACHIERI et Monsieur Guillaume FOUTRIER.

Madame la Maire

Pour le groupe Le Rosny que nous voulons ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame Julie FEDEROWSKI et moi-même, Monsieur Ivan ITZKOVITCH.

Madame la Maire

Madame Anaïs Warda KACI ?

Anaïs Warda KACI

Madame Anaïs Warda KACI.

Madame la Maire

Très bien. Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

UNANIMITÉ

Madame la Maire

Nous pouvons donc clore ce Conseil municipal. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 7 avril à 19 heures 30, ici même, avec notamment pour ordre du jour le rapport d'orientations budgétaires, et je vous invite à nous retrouver en bas pour un pot de l'amitié.


Merci à toutes et tous, et à très vite.

Applaudissements.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 11h58.

Le secrétaire de séance

M. Hugo GUIRAUDOU



La Maire,

Magalie THIBault

Vice-Présidente du Conseil départemental

